

N/REF : 25/03/2025 11H10 C:000053 I:02578
V/REF : AC/C15738
V/Email reçu le Mardi 25/03/2025 a 11H10

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
171 RUE DE VERN
BP 50147
35201 RENNES CEDEX 02

V/REF.IMM. STM
IMMEUBLE : STELLMARIS - STM
84, RUE DE LA HULOTAIS
.
35400 ST MALO

Rennes, le 31 Mars 2025

Référence Marché: 024054-PBS-006-Lot10 St-Malo
LOCALISATION : ALLÉE 84 HULOTAIS - MME NASSINVERA : 06 79 91 90 91
LOGEMENT N° 108277, PORTE N°11, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : CHAUFFE EAU DYSFUNCTIONNE, IL NE CHAUFFE PLUS
Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur cumulus.

INTERVENTION DU 28/03
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DU BALLON D'EAU CHAUDE
REMARQUE : PAS DE CONTRAT HEURE CREUSE HEURE PLEINE
CONSTAT : GROUPE DE SÉCURITÉ HS COULE EN PERMANENCE
FOURNITURE ET POSE DU GROUPE DE SÉCURITÉ
AUGMENTATION DU THERMOSTAT DU BALLON SUR 5 RÉGLÉ DE BASE SUR 3
CONTRÔLE MULTIMETRE
VERIFICATION DE CHAUFFE GRACE AU COMPTEUR LINKI
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 31/03/25 a 10H58 Mme J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie et d'électricité (poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres, perceuse, tronçonneuse, métrix, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si nécessaire).
Réalisation du travail, conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL163-FP.	Groupe de sécurité	1	55,00
				55,00
		TOTAL H.T.		55,00
		T.V.A. a 10,00%		5,50
		TOTAL T.T.C.		En EURO 60,50

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.